

# Rapport du jury du concours de recrutement de professeurs d'école

## Session 2002

Ce rapport est destiné aux candidats au concours de recrutement des professeurs d'école. Il contient les appréciations des responsables des différentes épreuves écrites et orales. (**ces appréciations seront mises en ligne au fur et à mesure**)

On sait que la physionomie des épreuves change de façon significative dès la prochaine session, les textes qui suivent devraient néanmoins être utiles par les précisions apportées sur les types de défauts constatés et sur les attentes du jury.

Il me paraît indispensable de préciser ici, au risque de redites, que l'orthographe joue un rôle non négligeable dans la notation, et pas seulement pour l'épreuve de Français, comme on pourra le constater à la lecture de ces textes. Faut-il rappeler qu'une bonne maîtrise de la langue écrite est un préalable absolu à l'exercice de la profession d'enseignant ? Les quelques courriers que j'ai pu échanger avec certains candidats sont particulièrement édifiants à ce sujet. Il est absolument nécessaire que cet aspect essentiel des prestations attendues soit pris en compte par ceux qui aspirent à enseigner les jeunes Français. J'engage donc fermement les futurs candidats à surveiller et améliorer si nécessaire leur expression écrite.

Bien entendu, l'oral ne doit pas pour autant être négligé, mais, sur cette question, le commentaire de la première épreuve orale est plutôt rassurant, quoique pointant un autre défaut, portant sur l'analyse et la réflexion dont devraient faire preuve les candidats.

Il est ainsi démontré que la réussite universitaire dans une spécialité, quelle qu'elle soit, n'est pas un sésame suffisant pour devenir professeur d'école, mais que cette belle et difficile profession exige autre chose que la seule connaissance, même à un bon niveau, d'une matière ou d'une famille de matières. Une bonne connaissance de l'école et de ses missions est requise, comme une maturité intellectuelle, philosophique et humaine. On sait bien que ces qualités ne se réduisent pas à une accumulation de modules, unités de valeurs ou d'enseignement, suivant le jargon à la mode.

Je souhaite vivement que ces comptes-rendus soient utiles à tous ceux qui envisagent d'embrasser une carrière dans l'enseignement primaire.

**Le président du Jury**

**Paul SILICI**

Le rapport du jury concernant les épreuves CRPE session 2002 ne vise pas à proposer un « corrigé type » qui aurait sa place dans des annales mais plutôt à constituer une aide méthodologique pour les candidats des sessions futures pour autant que les textes officiels ne modifient pas la nature de l'épreuve (voir conditions réglementaires de la session 2003).

## **Rapport du jury : épreuves d'admissibilité**

Informations sur l'organisation des corrections.

Les sujets des épreuves d'admissibilité du concours externe font l'objet d'une mutualisation inter académique . Les sujets retenus après les travaux des commissions sont donc proposés à l'ensemble des candidats des académies de Nice, Aix-Marseille, Montpellier, Toulouse et Corse.

### **L'organisation des corrections**

Les corrections sont réalisées par des commissions composées d'une quarantaine de personnes : Inspecteurs de l'Education nationale, professeurs de lycées et collèges, Professeurs des Ecoles Maîtres-formateurs, professeurs des écoles. La composition des « paires de correcteurs » qui réalisent la double-correction tient compte de la nature des épreuves, en particulier de la dimension didactique.

Les corrections se déroulent dans un lieu unique

Le temps consacré à la correction est d'une semaine, du lundi au vendredi.

### **L'harmonisation entre les correcteurs**

Elle se déroule en plusieurs temps et mobilise l'ensemble des correcteurs.

#### **Phase 1 : plénière**

Rappel des finalités des épreuves ( arrêté, notes de service ..)

Rappel des critères généraux de correction

Recommandations aux correcteurs

Lecture de la note du rectorat sur les conditions de corrections

(annotations, double correction, confidentialité...)

#### **Phase 2 : les correcteurs examinent des copies.**

Echanges, premières réflexions.

#### **Phase 3 : examen des « éléments de corrigé » retenus par la commission inter académique**

Nouvel échange et observations pour apporter des aides à la correction.

Il ne s'agit pas d'un corrigé type, les correcteurs restent attentifs aux réponses différenciées que peuvent apporter des candidats dont le cursus et la préparation ne sont pas homogènes et ne sont pas nécessairement des spécialistes de la didactique concernée.

#### **Phase 4 : séance plénière pour arrêter les critères et le barème de correction**

Conditions générales d'appréciation des copies.

Critères de notation .

**Phase correction** : Principe de la double correction : après correction personnelle d'une série de copies par chacun des deux correcteurs, confrontation des notes pour chaque partie du barème, argumentation, justification et arrêt d'une note concertée.

#### **Réunion plénière**

Le rapport porte essentiellement sur les compétences que les candidats doivent manifester, les critères de notation, les qualités ou insuffisances observées.

1 premier volet - 1.1 synthèse

- 1.2 analyse de production

2 le deuxième volet

3 observations concernant la prise en compte des compétences relatives à la maîtrise de la langue

4 bilan général des correcteurs

### 1.1 Concernant l'épreuve de synthèse

D'une manière générale les textes n'ont pas présenté de difficulté d'approche. Ecrits dans une langue claire et d'une longueur compatible avec la durée de l'épreuve, ils ont permis aux candidats d'articuler leurs productions autour de diverses problématiques possibles.

Le deuxième texte a parfois prêté à des confusions de sens. La deuxième partie du texte N°4 est vraisemblablement apparue plus difficile à articuler avec les autres textes.

**Le respect d'une consigne :** Le respect de la consigne (la capacité à répondre à un type précis de production) constitue le premier critère de notation pour cette partie de l'épreuve. De nombreux candidats peuvent avoir l'impression d'avoir « compris les textes », rédigé une « bonne analyse »... alors même que l'obligation d'équité conduit à ne pas valoriser, dans cet exercice, une production ne répondant pas à la commande (même si elle fait preuve par ailleurs d'originalité ou de jugements personnels de qualité).

**L'épreuve de synthèse doit permettre d'apprécier chez le candidat la capacité à lire (comprendre) des textes, ainsi que son aptitude à saisir l'essentiel d'une question.**

De nombreux candidats se sont contentés d'un commentaire de ce qui leur est apparu comme un sujet à propos duquel d'autres encore ont cru devoir disserter. Ces productions sont « hors sujet » bien entendu et pénalisées. D'une manière générale sont sanctionnées les productions qui s'éloignent de l'exercice pur de la synthèse : commentaires de textes, résumés, analyses juxtaposées..

Pour tous les correcteurs, la capacité de mise en relation des textes est une compétence essentielle.

La mise en relation d'idées importantes doit traduire la capacité d'analyse. Certains candidats ont cru devoir restituer la production exhaustive d'une analyse détaillée de tous les textes.

Quand le repérage des idées est bien réalisé, on constate parfois la simple juxtaposition de thèmes repérés ou la présentation d'une suite de remarques émiettées et non articulées.

**Les correcteurs attendent une production cohérente et organisée**

Dans de nombreux cas, le plan ne paraît pas avoir fait l'objet d'une élaboration suffisamment réfléchie. C'est pourtant une condition pour qu'apparaissent clairement une organisation discursive, des paragraphes. Les correcteurs ont valorisé l'utilisation de raccourcis, une formulation dense et concise.

Ont été sanctionnés : les contresens, les omissions sur des questions importantes que présentait l'ensemble du dossier.

**La note de synthèse doit être neutre et objective.** De trop nombreux devoirs présentent des amalgames anonymes, des commentaires évoquant des idées non contenues dans les textes, des idées personnelles sur l'apprentissage de la lecture ou les conditions d'enseignement voire des appréciations sur des auteurs de littérature de jeunesse.

**La note de synthèse doit comporter une brève introduction** destinée à présenter le dossier et indiquer le problème central qu'il peut évoquer. Cela est généralement réussi.

**Chaque idée présentée doit être nettement identifiée** et rendue à son auteur par une référence explicite. Des candidats utilisent abusivement la citation. La capacité de reformulation pour lier les idées exprimées par les auteurs est particulièrement appréciée.

Les candidats ont généralement proposé une conclusion. Cela ne constitue pas une obligation.

Ainsi, les critères de forme sont, suivant les recommandations officielles, volontairement tolérants à propos de :

-la longueur du devoir : une production représentant un tiers de la documentation proposée paraît raisonnable,

-la forme de l'introduction pour peu qu'elle présente les documents et la problématique retenue,

-la présence ou non d'une conclusion : facultative, le candidat ne doit pas, en tout état de cause, y insérer de jugement personnel .

### **Une bonne maîtrise de la langue constitue un discriminant important dans les critères de notation :**

Les correcteurs regrettent un lexique trop souvent approximatif, l'orthographe navrante, la morphologie et la syntaxe non respectées. Dans certains cas, la présentation matérielle a pu traduire un manque d'intérêt ou de respect pour le travail à réaliser ou une incapacité rédhibitoire. Elle est alors sanctionnée comme cela est expliqué plus loin. Ces critères d'appréciation ne sauraient être considérés comme secondaires. Ils témoignent en effet de la maîtrise de la langue en général -des capacités d'expression écrite en particulier - condition préalable et impérative à l'efficacité d'une année de formation comme à un enseignement de qualité.

## **1.2 l'épreuve d'analyse de production d'élève**

Les « erreurs », insuffisances ou qualités concernant les faits de langue sont analysées et/ou commentées en référence aux objectifs et aux contenus de l'enseignement du français à l'école primaire (programmes). Compte tenu du contexte (consultation et élaboration de nouveaux programmes en cours à la date de l'épreuve), les programmes de 1995 constituaient la référence mais un candidat s'étant approprié les réflexions liées aux consultations en cours n'a pas été pénalisé.

Les correcteurs ont donc fait preuve de tolérance dans ce domaine.

L'âge et la classe suivie par l'élève dont on étudie la production restent des repères que certains candidats ne prennent pas en compte avec rigueur.

Cette partie de l'épreuve doit pouvoir être traitée en une demi-heure environ. Certains candidats se sont « perdus » dans de trop longues digressions au détriment du temps accordé aux autres parties de l'épreuve.

Les candidats oublient trop souvent qu'on attend d'eux qu'ils relèvent les qualités manifestées par l'élève. Les simples remarques du type « c'est une bonne production » ne sauraient toutefois constituer une analyse justifiée. D'une manière générale, un jugement sur la production de l'élève ne peut être pris en compte que s'il est argumenté.

Le sens de l'expression « organisation syntaxique » ne semble pas être bien maîtrisé. Par contre, les candidats sont plus à l'aise pour juger de la « cohérence interne ».

## **2 Observations concernant le deuxième volet**

Le candidat devait faire la preuve qu'il avait réfléchi aux problèmes spécifiques que pose l'apprentissage de notions et d'éléments de méthode propres aux plans didactiques et pédagogiques.

Le caractère essentiellement professionnel de ce deuxième volet ne devait pas conduire à un exposé général. Le candidat devait réagir aux documents proposés, en faire une analyse critique en référence aux instructions et programmes du niveau d'enseignement considéré.

### 2.1 Critères de notation pour le deuxième volet

-capacités à déterminer les objectifs visés par les supports proposés (cela conditionne l'analyse des démarches pédagogiques),

-connaissance des objectifs de l'enseignement de la langue à l'école pour apprécier la conception de l'apprentissage.

Les jugements portés par le candidat n'ont été acceptés qu'argumentés.

La conception du sujet permettait de se référer au contenu des textes proposés dans la synthèse. L'épreuve comportait bien une analyse et une comparaison des démarches proposées par les auteurs de deux manuels.

Deux méthodes différentes sont apparues : soit des analyses comparées simultanées en prenant appui sur quelques critères de leur choix, soit des analyses successives puis une comparaison.

Les correcteurs ont accepté la méthode retenue par le candidat.

### 2.2 Le contenu quant aux démarches pédagogiques des supports

Le sens du terme « démarche » semble avoir prêté à des interprétations abusives .

L'important est de bien discerner l'approche pédagogique en relation avec la visée de chaque support, mettre en évidence ce qui diffère ou se rejoint dans l'un et l'autre des supports.

La simple description des supports proposés ne constitue pas une réponse suffisante .

Les choix des candidats n'ont pas fait l'objet de jugement. Il leur est surtout demandé d'argumenter leurs remarques.

### 3 Observations concernant les compétences attendues dans le domaine de la maîtrise de la langue

3.1 Elles constituent des compétences que les candidats ont vocation à faire acquérir à leurs élèves. Les correcteurs ont relevé des insuffisances graves relatives aux qualités formelles des devoirs, tant sur le plan du lexique (choix et emploi des registres et des mots, respect des noms propres) que sur le plan de la syntaxe (construction des phrases, emploi des temps) ou de l'orthographe (orthographe d'usage, grammaticale, accentuation).

Les insuffisances ont été sanctionnées selon un barème concerté lors des réunions interacadémiques, commenté et arrêté définitivement lors de la réunion préparatoire aux corrections.

On peut noter la corrélation très fréquente entre insuffisance dans la construction des phrases et insuffisances dans la maîtrise orthographique.

Les pénalisations sur ces critères peuvent atteindre cinq points pour l'ensemble des trois parties.

Des recommandations particulières sont données pour veiller à une correction homogène (égalité de traitement) qui peut, de manière mécanique, conduire à des notes troublant parfois certains candidats.

*Fautes graves : confusions d'homonymes grammaticaux (et/est - c'est/ces - ...) - fautes d'accord – fautes d'orthographe portant sur des mots usuels ou des mots techniques dont on peut exiger la connaissance.*

*Autres fautes : (par exemple sur les accents) considérées comme légères et non prises en compte. Toutefois leur répétition sur l'ensemble de l'épreuve est sanctionnée comme une faute grave.*

La qualité de l'expression (lourdeur des constructions, pauvreté ou imprécision du vocabulaire, abus de phrases nominales...) est particulièrement prise en compte dans la partie synthèse.

3.2 « le jury rappelle que l'épreuve de français doit permettre de mettre en évidence la capacité à rédiger dans une langue correcte. Ce critère de notation figure dans les textes. Aucun candidat n'est fondé à découvrir que la notation prend en compte la maîtrise de la grammaire ou de l'orthographe. Il ne s'agit pas d'une compétence secondaire ou périphérique. Les correcteurs le réaffirment lors de chaque réunion d'harmonisation.

*Le candidat est libre de la longueur de sa production, de la langue qu'il utilise. Il n'est donc pas placé en situation de difficulté particulière. La durée de l'épreuve ne saurait constituer une excuse. Il convient de s'organiser pour établir un plan, faire un brouillon si on le juge nécessaire, produire, relire. Le candidat est, là aussi, maître de l'utilisation de son temps. »*

### 4. **commentaire général du jury de correction.**

Hormis les confusions signalées pour la synthèse, la nature générale des différentes parties de l'épreuve de français semble désormais, pour la plupart des candidats, bien connue. On rappellera aux candidats qu'ils doivent attentivement lire les consignes et s'attacher au sens des mots « analyser, commenter, comparer, justifier... » que les concepteurs du sujet ont utilisés.

Des notes extrêmement basses sanctionnent des candidats parmi lesquels figurent sans doute ceux qui n'ont pas fait l'effort de lire les textes régissant le concours.

S'agissant précisément d'un concours, le barème appliqué n'est pas construit dans une perspective formative mais vise à évaluer, pour les classer, des productions.

D'une année à l'autre, la dispersion des notes est plutôt stable.

Les correcteurs constatent que « les écarts avant confrontation et harmonisation des notes » sont « plutôt faibles ». Les éléments de correction donnés, les échanges réalisés et les amendements apportés lors de la réunion d'harmonisation ont donc permis de définir de bons critères de notation et d'arrêter un barème valorisant bien les différentes compétences à évaluer. Près de 20% des copies présentent des déficiences très graves. Le jury a considéré que les notes éliminatoires devaient être maintenues.

## **I.- Commentaire sur l'épreuve**

### 1.1 Premier volet :

*La première partie permettait d'apprécier les connaissances mathématiques minimales des candidats dans des situations simples (critère de divisibilité par 2 et par 9, proportionnalité et pourcentage, régionnement du plan par une droite, section d'un cube par un plan) . Une réflexion approfondie pouvait amener certaines résolutions. Les exercices renvoyaient à des domaines différents : arithmétique, géométrie, algèbre.*

La deuxième partie portait l'étude d'une situation problème conduisant à la recherche de diviseurs (préparation à la division).

Les questions indépendantes amenaient les candidats à s'interroger sur les stratégies effectivement mises en œuvre par les enfants.

### 1.2 Deuxième volet

Le travail portait sur les durées et la mesure du temps : conversion, relation entre horaire et durée.

Les candidats devaient analyser les exercices proposés aux enfants pour en comprendre l'utilité, mais aussi les limites et les manques.

Le jury a été très attentif à la cohérence et à la pertinence des réponses proposées.

## **II. Commentaire sur les prestations des candidats**

### 2.1 La présentation :

*Une écriture bien lisible, une réponse structurée, avec des alinéas, des paragraphes, des conclusions soulignées sont le plus souvent le signe d'une réflexion de qualité et d'un effort pour bien se faire comprendre.*

Respecter la numérotation des exercices, paginer son devoir participent à aider le correcteur à suivre le raisonnement du candidat.

### 2.2 La lecture du sujet

Pour répondre correctement à une question, encore faut-il savoir exactement ce qu'elle contient.

« Quelles sont les compétences spécifiques pour ... »

On attend une réponse justifiée, argumentée, on ne demande pas de proposer un catalogue de l'ensemble des compétences construites à l'école.

« Classer ces productions.... »

On attend bien un classement.

Par principe, une réponse doit être argumentée sérieusement ce qui n'est pas nécessairement volumineux. Bon nombre de candidats se laissent entraîner par leur prose et finissent par oublier ce à quoi ils doivent répondre.

Les candidats doivent veiller à l'orthographe des réponses :

- conjugaison, accord des verbes (ne pas confondre être et avoir)
- sens des mots : ne pas confondre « mentalement et oralement »

« concluer » n'est pas français

Parler de « calcul réfléchi » a un sens mais « le calcul réfléchit » n'en a aucun.

### 2.3 Le vocabulaire spécifique

Les candidats doivent montrer une maîtrise minimale dans ce domaine car un bon professeur des écoles ne pourra exiger la rigueur de la part des élèves s'il ne montre pas lui-même cette rigueur dans l'expression.

Voici, par exemple, des mots dont l'utilisation, dans les copies, a laissé à désirer : procédure, interpréter (interprétation), maîtriser, respecter.

D'autres erreurs, grossières et inacceptables, ont été relevées à propos de : distributivité, égalité, division. Un volume est parfois exprimé avec une unité d'aire ou de longueur.

### 2.4 Les réponses

*Elles doivent être courtes et précises. Par exemple, à la question « comment peut-on prévoir que 36054 est divisible par 18 ? » on peut éventuellement répondre que 36 et 54 l'étant, 36054 l'est aussi. Il est alors inutile d'ajouter que « 36054 est divisible par 2 et par 9 et que 2 et 9 sont premiers entre eux ». Cette seconde phrase constituant à elle seule une réponse attendue.*

*Les réponses vagues sont pénalisées ainsi que celles répertoriant exhaustivement les compétences devant être acquises à l'école primaire : ainsi, à la question « quelles sont les compétences spécifiques pour mener à bien les tâches demandées dans l'exercice n°10 ? » la réponse « donner du sens aux opérations » est trop vague et « maîtriser l'addition, la soustraction, la multiplication et la division » est trop imprécise.*

En conclusion, les candidats ne doivent pas oublier que cette épreuve doit montrer :

qu'un minimum de connaissances mathématiques est acquis

que l'on possède des qualités d'analyse et de synthèse ainsi que l'aptitude à prendre de la distance par rapport au travail des enfants ou à celui des auteurs d'ouvrages pour élèves.

que l'on sait réinvestir une réflexion pédagogique générale dans un domaine spécifique.

que l'on possède de la rigueur dans la réflexion et dans l'expression.

